

Madame Chantal Voeffray Barras
Députée
Ch. de la Combache 4
3971 Chermignon



Monsieur Aristide Bagnoud
Député
Déjôt la Tsapellaz 6
1977 Icogne

Date **29 OCT. 2018**

Question écrite du 11 septembre 2018 intitulée « Avenir des patients sur le Haut-Plateau »

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Votre question citée en référence a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat qui nous charge de vous répondre comme il suit.

La pénurie de médecins généralistes est bien connue, en particulier dans les zones périphériques, et frappe également de nombreux autres cantons suisses. Pour pallier cette situation, le canton a décidé d'agir notamment en soutenant la formation de médecins généralistes. A ce titre, il participe, par le biais de subventions (300'000.- fr. par année), à un programme visant à encourager les médecins-assistants à effectuer une partie de leur formation continue en cabinet privé auprès de médecins généralistes ou de pédiatres en Valais, puis à s'installer dans notre canton.

Cependant, les leviers à disposition du canton pour améliorer davantage cette situation sont peu nombreux. En effet, le canton a la compétence de planifier les besoins en soins dans le domaine du stationnaire, mais pas dans le domaine de l'ambulatoire. Il incombe ainsi aux régions et aux communes d'évaluer si elles veulent agir pour soutenir l'installation de médecins en pratique privée. La création de « Maisons de santé », rassemblant plusieurs professionnels de la santé sous un même toit, est par exemple une solution envisagée pour favoriser l'interprofessionnalité et lutter contre la pénurie de médecins de premiers recours. Plusieurs communes valaisannes ont d'ailleurs développé des modèles intéressants dans ce but, comme par exemple à Vouvry ou dans l'Entremont.

Le canton salue ces initiatives qui permettent d'impliquer les partenaires locaux et de mettre en place des structures adaptées aux besoins spécifiques de chaque région. Par contre, il n'appartient pas au canton de soutenir financièrement ces structures qui ont avant tout une vocation locale et qui doivent s'autofinancer. Par conséquent, nous sommes au regret de vous annoncer que le canton ne peut pas accorder un soutien financier pour le futur centre médical ambulatoire des trois communes du Haut-Plateau.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.


Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Présidente du Grand Conseil
Service parlementaire